

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009022

Signataire : CD/SRC

OBJET :Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'association le Réseau (Réseau National des Entreprises au service de l'Egalité des Chances dans l'Education)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 instaurant la création des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA),

Vu l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale 2007 fixant leur cadre financier,

Vu le décret du 14 mai 2007 fixant les missions obligatoires et facultatives des CSAPA,

Vu le décret du 24 janvier 2008 complétant le décret précité,

Vu la circulaire du 28 février 2009 explicitant les missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les modalités de leur mise en place,

Vu les articles L313-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles prévoyant la procédure d'autorisation en vue de la création des CSAPA et notamment la consultation du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS),

Considérant la fusion des cadres juridiques des centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST) et des centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) créant les CSAPA,

Considérant l'avancée de la demande de création du CSAPA et la consultation pour avis imminente du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS),

A l'unanimité.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire a signer la convention avec l'association le reseau.

Le Maire